



Le Saint-Siège

**LETTRE DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
AUX ÉVÊQUES DU CONTINENT EUROPÉEN
SUR LES RELATIONS ENTRE CATHOLIQUES ET ORTHODOXES
DANS LA NOUVELLE SITUATION
DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

Chers Frères dans l'épiscopat,

Tandis que s'intensifient les travaux préparatoires à la prochaine Assemblée spéciale pour l'Europe du Synode des Évêques, je voudrais partager avec vous la joie que j'éprouve devant la nouvelle situation qui est en train de se créer, particulièrement en Europe centrale et orientale, et aussi l'espérance que suscitent en moi les nouvelles possibilités qui s'ouvrent pour la vie de l'Église dans ces régions. L'écho et les effets positifs qu'ont eus au niveau mondial les changements survenus en cette partie du «vieux continent», la dimension universelle du ministère épiscopal et la communion de tous les évêques avec le successeur de Pierre me poussent à vous faire part de quelques réflexions sur la situation nouvelle et sur ses conséquences quant aux rapports entre catholiques et orthodoxes.

Changements en Europe centrale et orientale

1. Divers peuples de l'Europe de l'Est ont retrouvé récemment - sans effusion de sang, grâce à Dieu - le droit au respect des libertés civiles, y compris la liberté religieuse qui, pendant des décennies, avait été limitée, réprimée ou supprimée dans ces régions. Ces changements et ces progrès sont aussi, bien sûr, un fruit de l'intervention de Dieu qui, avec sagesse et patience, dirige le cours de l'histoire vers sa fin eschatologique: «Ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ» (Ep 1, 10).

Le climat d'opposition à la liberté religieuse et de persécution ouverte a atteint, sous une forme ou sous une autre, tous les croyants: catholiques, orthodoxes, protestants et membres d'autres religions. La persécution est arrivée à son point culminant lorsque, comme en Ukraine, en

Roumanie, en Tchécoslovaquie, les Églises locales catholiques de tradition byzantine ont été, par des procédés autoritaires et sournois, déclarées dissoutes et inexistantes. Des pressions, parfois violentes, furent exercées sur les catholiques pour qu'ils s'incorporent aux Églises orthodoxes.

Les récentes lois sur la liberté religieuse tendent à garantir à tous la possibilité d'exprimer légitimement leur foi, avec une organisation et des lieux de culte propres.

Cette situation nouvelle et positive a ainsi rendu possible la réorganisation de l'Église catholique de rite latin en différentes nations et la normalisation de la vie des Églises catholiques de rite byzantin dans les pays où elles avaient été supprimées. L'histoire est en train de réparer un acte de grave injustice. Le Seigneur m'a accordé la grâce de nommer les évêques, pour ces Églises de rite byzantin, en Ukraine occidentale et en Roumanie. Ces Églises, maintenant, reprennent progressivement le cours normal de la vie ecclésiale publique, sortant de la clandestinité à laquelle la persécution les avait douloureusement réduites.

J'ai pu également donner des évêques à divers diocèses latins qui en avaient été dépourvus durant des années. Cela rend possible une croissance ordonnée de la vie dans l'Église. En effet, les pasteurs, comme maîtres de la foi et ministres de la réconciliation, favorisent la croissance harmonieuse de leurs Églises et développent en même temps des relations fraternelles avec les autres hommes qui croient au Christ, en vue de la reconstitution de la pleine unité voulue par lui, répondant ainsi aux dispositions du Concile Vatican II, reprises par le Code des canons des Églises orientales: «Præsertim vero Ecclesiæ Pastores debent pro ea a Domino optata Ecclesiæ unitatis plenitudine orare et allaborare sollerter participando operi oecumenico Spiritus Sancti gratia suscitato» (*CCEO*, can. 902; cf. aussi *Code de Droit canonique*, can. 755).

Tensions entre catholiques et orthodoxes dans ces régions

2. Mais, au cours de ce processus de réorganisation de l'Église catholique, en raison notamment des blessures laissées par les tristes expériences du passé, des problèmes et des tensions se sont malheureusement manifestés entre les catholiques et les orthodoxes, en particulier quant à la propriété et à l'usage des lieux de culte qui avaient appartenu aux Églises catholiques de rite byzantin et qui furent confisqués par les gouvernements respectifs et, en partie, attribués aux Églises orthodoxes.

La controverse pour les lieux de culte a eu des répercussions qui n'étaient pas favorables, même au sein du dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe, dialogue qui poursuivait pourtant d'une manière féconde son chemin commencé il y a dix ans. La réflexion commune sur les exigences qui découlent d'une convivialité fraternelle tendant à la pleine communion ecclésiale, selon la volonté du Christ pour son Église, nous aidera tous à trouver une solution équitable et digne de la vocation chrétienne. La réparation d'une injustice du passé ne pourra que favoriser une évolution positive des relations réciproques.

Tous doivent être convaincus que, dans ces cas de conflits d'ordre plutôt contingent et pratique, c'est encore le dialogue qui est l'instrument le plus adapté pour se livrer à un échange fraternel tendant à résoudre le contentieux dans un esprit de justice, de charité et de pardon. Des frères qui ont partagé pendant un temps les mêmes souffrances et les mêmes épreuves ne doivent pas aujourd'hui s'opposer entre eux, mais envisager ensemble l'avenir qui s'ouvre avec des signes prometteurs d'espérance.

Les Églises orientales catholiques dans les autres parties du monde

3. La question des relations entre les catholiques de rite oriental et les orthodoxes n'est cependant pas limitée aux pays de l'Europe de l'Est; elle se pose aussi, sous des formes différentes, partout où sont présentes des Églises orientales catholiques. Au Moyen-Orient, en particulier, en plus des Églises de tradition byzantine, cohabitent les Églises anciennes de tradition alexandrine, antiochienne, arménienne et chaldéenne. Dans cette région, les événements les plus récents ont mis en lumière la menace qui pèse spécialement sur les communautés catholiques, généralement peu nombreuses. En raison des difficultés qui affectent ces pays, souvent marqués par d'interminables conflits, parfois même armés, l'émigration est de plus en plus fréquente, avec les problèmes accrus qu'elle entraîne tant pour ceux qui restent dans leur patrie que pour les communautés orientales qui se constituent dans l'émigration.

L'esprit de compréhension réciproque et de communion, guidé par la parole de saint Paul qui invite à «porter les fardeaux les uns des autres» (cf. *Ga* 6, 2), aidera à résoudre les difficultés objectives dans les pays d'origine comme dans ceux de la diaspora. Cela est d'autant plus nécessaire que, dans ces régions, les catholiques et les orthodoxes sont issus souvent d'une tradition ecclésiale identique et disposent d'un patrimoine ethnique et culturel commun.

Les Pasteurs veilleront avec soin à ce que le dialogue dans la charité et dans la vérité inspire la réorganisation et la vie des Églises orientales catholiques, conformément aux orientations précises du Concile Vatican II. Les évêques de l'Église catholique, réunis en Concile, ont déclaré dans le décret sur les Églises orientales que «l'Église catholique tient en grande estime les institutions, les rites liturgiques, les traditions ecclésiales et la discipline de vie chrétienne des Églises orientales», et ils ont exprimé le souhait que ces Églises «soient florissantes et accomplissent avec une vigueur apostolique renouvelée la mission qui leur incombe» (*Orientalium Ecclesiarum*, n. 1). A cette fin, les Pères conciliaires ont demandé que «partout dans le monde on pourvoie au maintien» de toutes les Églises particulières (*ibidem*, n. 4), en mettant à leur disposition les instruments pastoraux adaptés, afin que ces Églises soient en mesure d'accomplir le service qui est le leur, de gouverner, éduquer et sanctifier leurs fidèles, car, pour les Églises particulières, les traditions liturgiques, disciplinaires et théologiques propres «s'accordent mieux avec les habitudes de leurs fidèles et semblent plus adaptées pour assurer le bien des âmes» (*ibidem*, n. 5). Tels sont le critère et l'orientation pastorale qui devront inspirer l'organisation des structures de ces Églises, la formation théologique de leur clergé, l'éducation catéchétique de

leurs fidèles. C'est en cela, en effet, que consiste le service pastoral authentique.

Souci de l'unité des chrétiens

4. Le même Concile Vatican II a également enseigné que le souci de promouvoir l'unité des chrétiens, que ces Églises ressentent particulièrement à cause de leur origine même, fait partie intégrante de leur vie, comme de celle de l'Église catholique tout entière: «Aux Églises d'Orient en communion avec le Siège apostolique romain, il appartient à un titre particulier de promouvoir l'unité de tous les chrétiens, notamment des chrétiens orientaux, selon les principes du décret de ce Saint Concile sur l'œcuménisme, par la prière d'abord, par l'exemple de leur vie, par une religieuse fidélité aux anciennes traditions orientales, par une meilleure connaissance mutuelle, par la collaboration et l'estime fraternelle des choses et des personnes» (*ibidem*, n. 24).

Cette orientation a été récemment reprise par le nouveau Code des canons des Églises orientales (CCEO, can. 903).

Dans les événements complexes que l'on trouve à l'origine - différente selon les époques et les lieux - de ces Églises, au-delà des données culturelles et des situations politiques, le désir de rétablir la pleine communion ecclésiale, selon les méthodes et la sensibilité d'alors bien sûr, n'était évidemment pas absent. Les conflits qui ont surgi par la suite n'ont pas fait disparaître cet objectif, même s'ils l'ont parfois mis dans l'ombre. De nos jours, le dialogue théologique en cours entre l'Église catholique et l'ensemble des Églises orthodoxes tend vers ce but en utilisant de nouvelles méthodes et avec une perspective d'ensemble différente, selon les enseignements et les indications du Concile Vatican II.

Le décret sur l'œcuménisme a rappelé, dans une expression forte et théologiquement dense, que «l'Église de Dieu s'édifie et grandit par la célébration de l'Eucharistie du Seigneur dans ces Églises particulières» (*Unitatis redintegratio*, n. 15). Par ces Églises, «les fidèles, unis à l'évêque, trouvent accès auprès de Dieu le Père par son Fils, Verbe incarné, mort et glorifié, dans l'effusion de l'Esprit Saint. Ils entrent de la sorte en communion avec la Très Sainte Trinité et deviennent participants de la nature divine» (*ibidem*). Il convient donc d'entretenir des relations avec ces Églises comme avec des Églises-soeurs, selon l'expression du Pape Paul VI dans le bref remis au Patriarche de Constantinople Athénagoras Ier (*Anno ineunte*, 25 juillet 1967: AAS 59 [1967], pp. 852-854).

L'unité recherchée - et à rechercher - avec elles est la pleine communion dans une seule foi, dans les sacrements et le gouvernement de l'Église (cf. *Lumen gentium*, n. 14), dans le plein respect des différences légitimes en matière liturgique, disciplinaire et théologique, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans la lettre apostolique *Euntes in mundum universum*, lors du millénaire du baptême de la Rus' de Kiev (25 janvier 1988, n. 10: AAS 80 [1988], pp. 949-950).

Conséquences pastorales

5. Il s'ensuit des conséquences pratiques immédiates. La première a été exprimée par le Pape Paul VI - et elle conserve encore toute sa valeur - dans le discours qu'il prononça en la cathédrale du Patriarcat œcuménique, à l'occasion de sa visite: "Nous voyons plus clairement ainsi que c'est aux chefs des Églises, à leur hiérarchie, qu'il incombe de mener les Églises sur la voie qui conduit à la pleine communion retrouvée. Ils doivent le faire en se reconnaissant et en se respectant comme pasteurs de la partie du troupeau du Christ qui leur est confiée, en prenant soin de la cohésion et de la croissance du peuple de Dieu et en évitant tout ce qui pourrait le disperser ou mettre de la confusion en ses rangs" (25 juillet 1967: AAS 59 [1967], p. 841).

Une deuxième conséquence est le refus de toute forme indue de prosélytisme, en évitant absolument, dans l'action pastorale, toute tentation de violence et toute espèce de pression. L'activité pastorale ne pourra que respecter la liberté de conscience et le droit de chacun à adhérer, s'il le veut, à l'Église catholique. Il s'agit, en définitive, de respecter l'action de l'Esprit Saint, qui est l'Esprit de vérité (cf. *Jn* 16, 13). Le décret conciliaire sur l'œcuménisme l'a affirmé en l'expliquant: «Il est évident que l'oeuvre de préparation et de réconciliation des personnes individuelles qui désirent la pleine communion avec l'Église catholique, se distingue, par sa nature, de l'initiative œcuménique; mais il n'y a entre elles aucune opposition, puisque l'une et l'autre procèdent d'une disposition admirable de Dieu» (*Unitatis redintegratio*, n. 4).

Troisième conséquence: il ne suffit évidemment pas d'éviter les erreurs, mais il faut promouvoir de manière positive la vie commune dans un respect mutuel et concerté. Cette attitude a délibérément été proposée et confirmée comme ligne de conduite dans les rapports entre catholiques et orthodoxes, ainsi que le montre une déclaration commune du Pape Paul VI et du Patriarche Athénagoras Ier: «Le dialogue de la charité entre leurs Églises doit porter des fruits de collaboration désintéressée sur le plan d'une action commune au niveau pastoral, social et intellectuel, dans un respect mutuel de la fidélité des uns et des autres à leurs propres Églises» (28 octobre 1967: AAS 59 [1967], p. 1055). Comme j'ai eu l'occasion de le relever dans l'encyclique *Slavorum apostoli*, tout cela contribuera à l'enrichissement réciproque des deux grandes traditions, celle de l'Orient et celle de l'Occident, et fera avancer sur le chemin vers la pleine unité.

Au service de l'œcuménisme

6. Les Églises orientales catholiques connaissent et acceptent dans un esprit confiant l'enseignement du Concile Vatican II sur l'œcuménisme, et elles entendent apporter leur contribution à la recherche de la pleine unité entre catholiques et orthodoxes. C'est une joie de constater que l'on est en train de prendre acte de ce fait dans les rapports bilatéraux, comme on l'a vu dans de récentes déclarations.

Je souhaite de tout cœur que, partout où des catholiques orientaux et des orthodoxes vivent ensemble, s'instaurent des relations fraternelles, de respect mutuel et de recherche sincère d'un témoignage commun rendu à l'unique Seigneur. Non seulement cela aidera à vivre ensemble dans les situations concrètes, mais cela facilitera aussi le dialogue théologique visant à dépasser tout ce qui divise encore les catholiques et les orthodoxes. Etre de fidèles témoins de Jésus Christ, qui nous a libérés, telle devrait être la préoccupation majeure de notre temps de changements culturels, sociaux et politiques, de façon à pouvoir prêcher ensemble, et avec crédibilité, l'unique Évangile du salut, et à être des artisans de paix et de réconciliation dans un monde toujours menacé par les conflits et les guerres.

En confiant ces sentiments et ces espérances à l'intercession de la Vierge Theotokos, également vénérée en Orient et en Occident, afin que, comme «Odigitria», elle guide tous les chrétiens sur la voie de l'Évangile et de la pleine communion, je vous accorde de tout cœur, chers Frères dans l'épiscopat, à vous-mêmes et aux communautés qui vous sont confiées, une particulière Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 31 mai 1991.

JEAN-PAUL II

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana